

CONDITIONS GÉNÉRALES DE ECONORM GAMS AG

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales sont applicables à toutes les offres faites par Econorm Gams AG (Econorm) et commandes reçues, ainsi que dans toutes les transactions entre Econorm Gams AG et un client. Elles font partie intégrante des offres adressées à la clientèle. Toute dérogation aux présentes conditions générales n'est valable que si elle est confirmée par écrit par Econorm.

Les présentes CGV s'appliquent au détriment des conditions générales de l'acheteur.

2. Validité des offres

Nos offres s'entendent sans engagement. Un contrat est dès lors considéré comme conclu uniquement lorsque la commande passée par le client sur la base de l'offre faite par Econorm est confirmée par écrit. Les objections éventuelles quant au contenu de la confirmation de commande qui peut différer de l'offre doivent être communiquées à Econorm dans les 8 jours.

3. Prix

Les prix sont calculés au plus juste et sont basés sur les prix de revient effectifs et les coûts au moment de l'offre. Ils ne sont valables que pour les quantités stipulées et s'entendent hors taxes.

4. Paiement

Sauf stipulation contraire, les conditions de paiement sont les suivantes : paiement dans les 30 jours dès la date de la facture, net sans escompte.

En cas de retard de paiement, Econorm se réserve également le droit d'arrêter toutes livraisons ou alors de les continuer avec de nouvelles conditions de paiement.

5. Réserve de propriété

La propriété des produits ne sera transférée au Client qu'au moment de la réception par Econorm du paiement total du prix convenu.

6. Expédition

Les frais de transport sont à la charge du client. Ils sont compris, uniquement pour les envois en Suisse, dans le prix unitaire indiqué dans les offres faites par Econorm. Le transporteur, pour la Suisse, est désigné par Econorm.

7. Risques et profits

Les risques et profits relatifs à la marchandise sont transférés au client dès le départ de l'entreprise, sauf convention écrite contraire prévue entre les parties. En ce sens, le client est responsable de la marchandise dès le départ de l'entreprise. Les envois d'Econorm voyagent ainsi exclusivement aux risques et périls du client.

Les produits sont livrés dans le conditionnement standard d'Econorm.

8. Autorisations

L'obtention d'autorisations pour des produits Econorm dans le pays de l'acheteur incombe à ce dernier.

9. Délai de livraison

Les délais de livraison seront respectés dans la mesure du possible pour autant que le client fournisse, dans les délais requis par Econorm, tous les documents nécessaires à l'expédition. Toute demande en dommages-intérêts est exclue en cas de retard de livraison sans qu'il n'y ait faute grave d'Econorm.

Les cas de force majeure et de cas fortuit libèrent Econorm de toute obligation. Ils permettent en outre à Econorm de résilier tout ou partie de ses engagements, sans que le client puisse prétendre à une indemnité quelconque.

10. Réclamations

Les réclamations concernant la quantité, la qualité ou le conditionnement de la marchandise ne pourront être examinées que si elles parviennent à Econorm par écrit immédiatement après réception de la marchandise. Toutefois, toute marchandise manutentionnée par le client ne pourra pas faire l'objet de réclamation. Si la réclamation est justifiée, la marchandise défectueuse sera échangée ou remise en état sans frais. Toute autre réclamation, de quelque nature que ce soit, en particulier celles de demandes de dommages-intérêts, est exclue.

11. Outillage

Les outillages restent la propriété exclusive d'Econorm, même si le client a participé aux frais de création.

12. Propriété intellectuelle-industrielle

Les produits livrés sont développés, dessinés, élaborés et fabriqués par Econorm. En conséquence, Econorm détient seule les droits de propriété intellectuelle sur ses produits, ainsi que sur tous les dessins, plans, photos, technologies, etc. Econorm est seule propriétaire des droits de propriété industrielle existants, notamment droit sur la marque. La

contrefaçon, la copie et l'usage, non-conformes aux dispositions du contrat, des produits Econorm peuvent constituer une violation des droits de propriété industrielle susmentionnés et ne sont donc autorisés qu'avec le consentement exprès d'Econorm.

En aucune manière l'acheteur ne se voit donner une licence ou tout autre droit similaire.

13. Annulation

Les annulations ne dégagent pas le client de ses obligations pour les pièces terminées ou en cours de fabrication et pour les frais d'outillage notamment qui devront dans tous les cas être payés.

Un retour des produits n'est possible qu'avec l'accord écrit préalable d'Econorm et de manière générale s'ils sont en bon état, dans leur emballage d'origine et avec la facture. En cas d'accord d'Econorm, les pièces terminées ou en cours de fabrication et les frais d'outillage devront dans tous les cas être payés.

14. Traçabilité

L'acheteur doit tenir à jour une documentation permettant de tracer les transactions liées aux produits Econorm pendant 10 ans. Cette documentation doit mentionner à tout le moins le produit (numéro et quantité) et les coordonnées du client.

15. Garantie

Sont considérés comme défauts uniquement les défauts prouvés de fabrication des marchandises livrées. La durée de garantie, à compter de la date de la facture, est de deux ans.

Econorm n'assumera envers l'acheteur et ses clients finaux aucune responsabilité que ce soit sur la base du contrat ou d'un autre chef de responsabilité pour toute perte de revenu, perte de profit, perte de volume, d'affaire ou toute perte indirecte et consécutive à des défauts.

16. Droit applicable et for

Tout différend qui ne pourrait être réglé à l'amiable entre les parties sera jugé selon les règles du droit suisse, à l'exception de la CVIM par les tribunaux compétents du Canton de Saint-Gall.

Les présentes conditions générales annulent toutes les précédentes.

St-Imier, novembre 2018